LOT 08 – CLOISONNEMENTS



Extension et restructuration
Centre en Route de la Navigation Ouest
Brest Loperhet

Maître de l'ouvrage	*Ministère des transports, de l'Equipement du tourisme et de la mer* *Direction des services de la navigation Aérienne*		
Architectes	P. BRULE S. BRUNET	2 rue Félix Le DANTEC 29 000 QUIMPER	Tél. : 02.98.95.53.50 Fax : 02.98.95.48.38 Mail : architecture.brule@wanadoo.fr
B.E.T. Structure B.E.T. Fluides	SOFRESID ENGINEERING	6 bis, rue François Toullec 56100 LORIENT	Tél. : 02.97.37.42.42 Fax : 02.97.37.39.39 Mail : gilles.le-bouedec@sofresid.com
B.E.T. Acoustique	TECHNICONSULT	18 rue du Commandant Groix 29200 BREST	Tél. : 02 98 02 25 30 Fax : 02.98 02 32 30 Mail : techniconsult@wanadoo.fr

Cahier des Clauses Techniques Particulières
DCE

Septembre 2010

SOMMAIRE DU LOT 08 – CLOISONNEMENTS

A - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES....3
A.1 - CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION - Rappel normes et règlements....3
A.2 - POSE et MISE EN OEUVRE....3
A.3 - MISE EN OEUVRE DES CLOISONS EN PLAQUES DE PLATRE....3
A.4 - ACOUSTIQUE....4
B - DESCRIPTION DES OUVRAGES....4
B.1 - CLOISONS DE DISTRIBUTION....4
1.01 - Cloisons type 72/48 sur ossature métallique galvanisée....4
1.02 - Cloisons type 98/48 sur ossature métallique galvanisée....5
1.03 - Cloison type SAA 140 sur ossature métallique galvanisée....5
B.2 - CLOISONS DE DOUBLAGE....5
B.3 - GAINES TECHNIQUES....5
B.4 - DESCRIPTION DES OUVRAGES : HABILLAGES EN STAFF....6
B.5 - OPTION CLOISON MODULAIRE....6

A - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

A.1 - CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION - *Rappel normes et règlements*

Les travaux de cloisonnement plâtrerie seront exécutés conformément aux normes et règlements en vigueur, notamment :
. DTU 25.1 Travaux d'enduits intérieurs en plâtre ;
. DTU 25.31 Ouvrages verticaux de plâtrerie ;
. DTU 25.41 Ouvrages en plaques de parements en plâtre ;
. DTU 25.42 Ouvrages de doublages ;
Normes notamment :
- Normes NFB 12.300 - Plâtre généralités
- Normes NFB 12.301 - Plâtre pour enduits intérieurs à application manuelle ou mécanique, de dureté normale ou de très haute dureté.

La liste ci dessus ne saurait être considérée comme exhaustive.

A.2 - POSE et MISE EN OEUVRE : L'entrepreneur devra le nettoyage des menuiseries, des sols et de toutes les parois ou ouvrages présentant des éclaboussures de plâtre. Il devra également tous les raccords après le passage des autres corps d'état. L'entrepreneur titulaire du présent lot assurera l'évacuation de tous ses gravois à la décharge publique.

L'entrepreneur du présent lot aura à sa charge, s'il le juge nécessaire, les ouvrages de calfeutrement des baies pendant la durée de ses travaux.

Les surfaces devront être planes et présenter une fixité et l'indéformabilité nécessaire notamment sous la surcharge de plâtre. La planéité devra être telle qu'une règle de 2.00 m bien dressée ne permette pas de déceler de flèches supérieures à 0.005 m.

La planéité locale 1 mm sous la règle de 0.20 m.

Verticalité 5 mm maximum sur une hauteur d'étage courant.
L'épaisseur totale de l'enduit ne sera jamais inférieure à 0.01 m.
Les arêtes et cueillies seront bien droites y compris toutes sujétions.

L'entrepreneur prendra tout contact utile avec les entreprises des lots GROS-OEUVRE, PLOMBERIE, ELECTRICITE, MENUISERIES TRAITEMENT D'AIR intéressées afin d'éviter que les trous, tranchées ou autres soient exécutés après la réalisation des travaux du présent lot. Les diluants huileux ou à base de gaz oïl sont interdits. Les ouvrages non conformes seront déposés.

A.3 - MISE EN OEUVRE DES CLOISONS EN PLAQUES DE PLATRE : L'implantation des cloisons est assurée par le Lot CLOISONS ; les cloisons sont réalisées après réalisation des chapes compris mise en place des rails au sol et en sous-face des structures hautes ainsi que des montants verticaux. La fixation des parements en plaque de plâtre s'effectue par vis autotaraudeuses.

Insertion des panneaux semi-rigides de laine de verre pose jointive des panneaux pour assurer une isolation phonique renforcée, suivant localisation.
Mise en place de renforts aux emplacements indiqués par les corps de métier correspondant pour scellements et fixation des appareils divers (sanitaires, radiateurs, etc.....)
Dans le cas de fixation de charges > ou = à 30 kg, un renvoi à l'ossature de la cloison doit être réalisé (platine ou traverse de répartition solidaire des montants.
Joints de parement entre plaques et à l'intersection des plaques avec les autres supports : enduits, bandes.
Renforcement des angles saillants.
La mise en œuvre des parois en plaques de plâtre sera conforme aux tolérances du D.T.U. et du fabricant. L'entreprise veillera entre autres aux conditions de stockage des matériaux sur le chantier.
Les plaques devront être calibrées pour éviter toutes différences de nu aux joints et de planéité parfaite pour qu'aucun défaut ne paraisse en éclairage rasant sur les cloisons peintes.
Placer des bandes renforcées aux arêtes et angles arrondis.

Les cloisons sont montées toute hauteur du sol à la sous face de structure haute en traversée du plénum sauf dispositions particulières prévues au présent CCTP.

Les liaisons en sols plafonds et en contact seront réalisées avec grand soin pour respecter l'affaiblissement acoustique demandé, en respectant les prescriptions du fournisseur (joints complémentaires à prévoir).
Incorporation des bâtis et huisseries dans cloisons du présent lot. Implantation suivant plans architecte. La fourniture est assurée par le Lot Menuiseries Bois.
Placer un complément d'étanchéité en pied des cloisons dans les pièces humides tel que précisé dans les prescriptions techniques du fabricant - Profilé U PVC rigide.
Percements pour incorporation des bouches et gaines de VMC (fourniture, localisation, pose au lot Chauffage).
Percements, calfeutrements, raccords au présent lot.
L'exécution des ouvrages sera conforme aux prescriptions du DTU ainsi qu'aux prescriptions techniques du fabricant.

A .4 –ACOUSTIQUE La mise en œuvre des ouvrages par l'entreprise intégrera les observations formulées dans la note acoustique DCE établie par le BET TECHNICONSULT.

B - DESCRIPTION DES OUVRAGES

Sont à exécuter au titre du présent lot, les fournitures, poses réglages et protections des ouvrages désignés ci-après :
. la totalité des cloisons intérieures ;
. les cloisons de doublages ;
. les gaines en carreaux de plâtre ;
. la pose des huisseries.
. la dépose soignée des cloisons existantes dans le bâtiment C entre les salles de contrôle civiles et militaires.
Cette liste n'est pas limitative.
L'entrepreneur doit prévoir tous les travaux indispensables, étant entendu qu'il doit assurer le complet achèvement des ouvrages et, ce sans qu'il puisse prétendre à aucune majoration du prix global forfaitaire pour des raisons d'omissions aux plans ou aux devis, l'entrepreneur s'étant rendu compte des travaux à effectuer et de leur importance et nature, et ayant suppléé par ses connaissances professionnelles aux détails qui pourraient être omis sur les plans ou le devis.

Nota : l'attention de l'entreprise est attirée dur le fait que les cloisonnements du niveau 0 du bâtiment R sont prévus au lot 2 exception faites des locaux **N0R9 à N0R13 pour lesquels les travaux de cloisonnement sont dus par l'entreprise titulaire du présent lot.**

B.1 - CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.01- Cloisons type 72/48 sur ossature métallique galvanisée. Parements plaques de plâtre 2 plaques de BA 13 (compris plaques hygro type PLACOMARINE ou similaire dans les pièces humides). Les ossatures type entraxes devront être conformes aux prescriptions du fournisseur et définies en fonction de leur hauteur totale de plancher à plancher. Fournir PV attestant le degré Coupe Feu.
Compris bandes résilientes avant vissage entre rails et structure.
Affaiblissement acoustique : R=39 dB(A);
Assurer avec attention l'affaiblissement acoustique certifié par fabricant. Fournir PV attestant le degré acoustique.
Insertion d'une laine de verre en panneaux rigides nus pour obtention d'un affaiblissement acoustique renforcé.
Toutes les cloisons seront arasées sous les bacs aciers. Les bandes seront réalisées jusqu'en sous face des planchers BA ou des bacs acier.

Localisation : Bâtiments A R E C F et H cloisons entre différents locaux et dégagements et cloisons intérieures des sanitaires cotées 7 suivant plans et coupes architecte.

1.02 - Cloisons type 98/48 sur ossature métallique galvanisée. Parements plaques de plâtre 4 plaques de BA 13((compris plaques hygro type PLACOMARINE ou similaire dans les pièces humides).

Les ossatures type entraxes devront être conformes aux prescriptions du fournisseur et définies en fonction de leur hauteur totale de plancher à plancher. Fournir PV attestant le degré Coupe Feu.
Compris bandes résilientes avant vissage entre rails et structure.
Résistance au feu CF 1 heure
Affaiblissement acoustique : R=47 dB(A); Assurer avec attention l'affaiblissement acoustique certifié par fabricant. Fournir PV attestant le degré acoustique.
Insertion d'une laine de verre en panneaux rigides nus pour obtention d'un affaiblissement acoustique renforcé.
Toutes les cloisons seront arasées sous les bacs aciers. Les bandes seront réalisées jusqu'en sous face des planchers BA ou des bacs acier.
Localisation :Bâtiments AREC F et H toutes cloisons intérieures des locaux modifiés cotées 10 suivant plans et coupes architecte.

1.03 - Cloison type SAA 140 sur ossature métallique galvanisée. Parement plaque de plâtre 4 plaques de BA 13.

Les ossatures type entraxes devront être conformes aux prescriptions du fournisseur et définies en fonction de leur hauteur totale de plancher à plancher. Fournir PV attestant le degré Coupe Feu.
Compris joints souples entre rails et structure Affaiblissement acoustique : R= 59 dB(A);
Assurer avec attention l'affaiblissement acoustique certifié par fabricant. Fournir PV attestant le degré acoustique.
Insertion d'une laine de verre en panneaux rigides nus pour obtention d'un affaiblissement acoustique renforcé.
Localisation : bâtiment H Cloisons salles N3H 36 + N3 H45suivant plans et coupes architecte.

B.2 - CLOISONS DE DOUBLAGE

Réalisation de cloisons de doublage constituées d'une ossature S 47 et d'une plaque de BA 13 (compris plaques hygro type PLACOMARINE ou similaire dans les pièces humides) compris isolant laine de verre GR 32 nu (lamba =0.032 W /(m.K) marque ISOVER ou équivalent épaisseur 45 mm compris membrane frein vapeur hygro-régulante sur la face intérieure .Compris toutes sujétions d'habillage des tableaux et meneaux.
Localisation : Bâtiments AREC F et H toutes cloisons de doublages extérieures compris allèges, linteaux et meneaux suivant plans coupes et détail architecte

B.3 - GAINES TECHNIQUES

sur ossature métallique galvanisée. Parements plaques de plâtre 2 plaques de stucal. Les ossatures type entraxes devront être conformes aux prescriptions du fournisseur et définies en fonction de leur hauteur totale de plancher à plancher.
Résistance au feu CF 1 heure
Fournir PV attestant le degré Coupe Feu
Compris joints souples entre rails et structure.
Affaiblissement acoustique : R=40 dB(A);
Assurer avec attention l'affaiblissement acoustique certifié par fabricant. Fournir PV attestant le degré acoustique.
Insertion d'une laine de verre en panneaux rigides nus pour obtention d'un affaiblissement acoustique renforcé.
Toutes les cloisons seront arasées sous les bacs aciers. Les bandes seront réalisées jusqu'en sous face des planchers BA ou des bacs acier.
Localisation : parois des gaines techniques suivant plans et coupes architecte.

B.4 - DESCRIPTION DES OUVRAGES : HABILLAGES EN STAFF

Fourniture et mise en œuvre d'un habillage en staff compris. toute sujétions de mise en œuvre
Localisation : BOITES DE TRANSITION Bâtiment A et rue intérieure suivant plan de détail architecte.

B.5 - OPTION CLOISON MODULAIRE

Fourniture et mise en œuvre d'une cloison modulaire pleine démontable réalisée en profils acier galvanisé ou aluminium ; affaiblissement acoustique 42 dB (A) ; classement au feu M1 plaques de plâtre cartonné revêtu d'une finition PVC, compris couvre joints plats et toutes sujétions de mise en œuvre.

Localisation : bâtiment E salle de contrôle militaire